



# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS et D'AIDES-SOIGNANTS



## *Pôle formation continue* *Centre Hospitalier de TULLE*

**PROGRAMME DES FORMATIONS**

**ANNEE 2022**

**N° agrément: 74 19 P0018 19**



Le livret est accessible sur  
le site internet :  
[www.ifs-i-tulle.fr](http://www.ifs-i-tulle.fr)

Rubrique « formation  
continue »

T6 N3-1



**La responsabilité pédagogique** de la formation continue est assurée par la Directrice de l'institut  
Corinne Lescure

- Les **formations** sont proposées, organisées et réalisées par l'équipe pédagogique de l'IFSI et l'IFAS
- Le **secrétariat** est assuré par : Laetitia CEAX et Sylvette SEIGNE

Des professionnels ayant des compétences spécifiques en regard des besoins exprimés peuvent intervenir dans chaque formation.

## **ORGANISATION DES FORMATIONS :**

- Lieu :  
à l'IFSI/IFAS - 18 rue du 9 juin 1944 - 19000 TULLE

- Tarifs :

Les tarifs portés sur chaque fiche sont fermes et définitifs jusqu'au 31 décembre 2022. Ils sont révisables tous les ans au 1er janvier.

Le prix des repas n'est pas inclus dans le prix de la formation. Les participants peuvent se restaurer sur le restaurant Universitaire et Inter-entreprises (en face de l'institut) ou à proximité.

## **INSCRIPTION :**

### **POUR LES ETABLISSEMENTS :**

Nous vous demandons de bien vouloir **inscrire vos agents** par tout moyen précisé ci-dessous auprès de :

- Secrétariat : tél : 05 87 49 33 31 ou bien par e-mail : [ifsi@ch-tulle.fr](mailto:ifsi@ch-tulle.fr)
- sur les formulaires d'inscription que vous trouverez en ligne sur le site : [ifsi-tulle.fr](http://ifsi-tulle.fr)

### **POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX :**

S'inscrire à partir du site internet : [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
Si besoin, prendre contact avec le secrétariat de l'Institut.

Afin de faciliter l'organisation des sessions, nous vous demandons de procéder aux inscriptions dès que vous avez connaissance des demandes.

En effet, une session proposée ne pourra être ouverte que si elle reçoit un nombre minimum d'inscriptions (variable selon la nature de la session).

### **ANNULATION :**

Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit par courrier, télécopie ou e-mail.

Elles donneront lieu à un remboursement intégral **si elles sont reçues 15 jours avant la formation.**

Passé ce délai, 50% du montant de la participation ou 100% en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements seront admis jusqu'au premier jour de la formation.

## **LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU**

**L'IFSI/IFAS du Centre hospitalier de Tulle a été certifié QUALIOPi en novembre 2020.**

**L'équipe pédagogique de l'IFSI/IFAS est en mesure de proposer des programmes éligibles au DPC sur différentes thématiques en lien avec l'amélioration des pratiques professionnelles.**

Être organisme proposant des programmes DPC (ODPC) requiert une capacité pédagogique et méthodologique à construire et mettre en œuvre ces programmes, ainsi que des références et intervenants de qualité.

Contactez-nous pour plus de renseignements.

Par ailleurs, **notre catalogue 2022 est disponible** au format PDF sur notre site, n'hésitez pas à le consulter. **Des bulletins d'inscriptions sont téléchargeables** sur le site [www.ifsi-tulle.fr](http://www.ifsi-tulle.fr)

# SOMMAIRE

## **AMELIORATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES INFIRMIERS - DES AIDES-SOIGNANTS/ ET AUTRES PROFESSIONNELS EN SANTÉ :**

- Missions des tuteurs infirmiers et aides-soignants dans l'encadrement des stagiaires.....p3
- Journée du Tutorat .....p4
- Les plaies chroniques : Stratégies thérapeutiques et soignantes au quotidien (DPC) .....p5
- Prévenir, dépister, déclarer les erreurs médicamenteuses (DPC) .....p6
- Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée (PA) .....p7
- Fiche d'inscription .....p8

# ♦ Missions des tuteurs Infirmiers et Aides-soignants dans l'encadrement des stagiaires



### **Orientations prioritaires visées :**

- ❖ Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
  - Innover en matière de formation des professionnels
    - Maîtrise de stage et tutorat

### **CONTEXTE :**

Une place prépondérante est donnée aux apprentissages en stage. En effet, Il est nécessaire de travailler sur les conditions à mettre en place pour permettre un questionnement optimum sur les pratiques, et de créer une collaboration efficace et pérenne avec les professionnels de terrain.

- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant conforte la professionnalisation par l'acquisition de 5 blocs de compétences. Il renforce l'accompagnement du tuteur pour l'acquisition de 11 compétences en stage clinique.
- Depuis 2009, dans la logique du cursus licence, master, doctorat, tous les IFSI appliquent le référentiel de formation défini par l'arrêté du 31 juillet 2009 conduisant au diplôme d'état d'infirmier. Cette réforme est basée sur le développement des compétences, avec une valorisation de l'apprentissage par l'expérience en stage clinique.

### **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Aide-soignant diplômé d'Etat
- Infirmier diplômé d'Etat
- Autres professionnels en santé

### **OBJECTIFS :**

#### **Intégrer la dimension d'encadrement de la fonction tutorale en développant :**

- **la compétence pédagogique :** le tuteur accompagne les apprenants, il évalue et les aide à évaluer leur progression dans l'acquisition des compétences professionnelles.
- **la compétence relation-communication :** le tuteur recueille les informations nécessaires au suivi de l'apprenant auprès des professionnels de proximité, il est l'interface entre le Maître de stage, l'équipe pluridisciplinaire et le formateur référent du stage.
- **la compétence organisationnelle :** le tuteur en accord avec le Maître de stage réfléchit à créer des conditions optimales d'acquisition des compétences, (organisation d'un parcours, choix de situations de soins en respectant les paliers d'apprentissage, mise à disposition des ressources du service...)

### **CONTENU :**

- Référentiels professionnels (d'activités, de compétence, de formation)
- Outils de suivi et d'évaluation (Port Folio, feuilles de stage, bilans intermédiaires...)
- Approches et méthodes pédagogiques (analyse de pratiques, réflexivité, débriefing de situations professionnelles, laboratoire de simulation, observation et évaluation formative)
- Élaboration de situations emblématiques, création d'outils d'accompagnement, de progression, recherche documentaire, techniques d'entretien d'évaluation, de positionnement.

### **INTERVENANTS :**

- Équipe pédagogique IFSI-IFAS

### **EVALUATION DE LA FORMATION**

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation
- à distance en associant les tuteurs aide-soignant, infirmier et le cadre (N+1)

**Durée de la formation : 4 jours**

**Dates : 14 - 15 mars et 23 - 24 mai 2022**

**Nombre de participants : 8 places pour les aides-soignants et 8 places pour les infirmiers**

**Tarif : 600 € par participant**

## **Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)**

- ❖ Informer les tuteurs et les maîtres de stage sur les évolutions des activités pédagogiques de l'IFSI/IFAS de Tulle,
- ❖ Proposer des rencontres annuelles aux tuteurs après leur formation tutorat, dans le cadre de partages d'expériences,
- ❖ Faire vivre une politique de stage partagée entre institut et terrains de stage, par l'amélioration des outils exigés à la qualification des terrains de stage et à l'accompagnement des apprenants.

## **CONTEXTE :**

Depuis plusieurs années, l'IFSI/IFAS de Tulle, dans le cadre de sa mission de formation continue, forme des professionnels IDE et AS à la mission de tuteur de stage. Lors des rencontres entre les formateurs de l'institut et les tuteurs, ces derniers ont manifesté le souhait de pouvoir se retrouver pour partager leurs expériences sur cette mission.

De plus, nous constatons une évolution des profils des étudiants et des élèves nécessitant des adaptations de nos postures pédagogiques en tant que formateur mais également pour les tuteurs de stage.

Initiée depuis 2021, la journée annuelle du tutorat a pour objet de renforcer les partenariats entre institut et terrains de stage autour des partages d'expériences et des échanges.

## **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Tuteurs IDE
- Tuteurs AS
- Maîtres de stage

## **OBJECTIFS :**

- Apporter les informations et les connaissances indispensables aux tuteurs et maîtres de stage sur les contenus des programmes de formation pour optimiser la qualité de l'accompagnement durant le stage,
- Valoriser le rôle et la responsabilité des professionnels de terrain dans l'acquisition des compétences des apprenants en stage cliniques,
- Renforcer les liens entre tuteurs et institut pour améliorer la qualité de l'encadrement,
- Sensibiliser les professionnels aux évolutions des pratiques pédagogiques.

## **CONTENU :**

- Échanges à partir des expériences des tuteurs
- Co-construction de l'amélioration continue de la politique de stage partagée
- Plénière selon l'actualité professionnelle et des évolutions de la formation initiale

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

- questionnaire de pré formation
- questionnaire de satisfaction post formation

## **INTERVENANTS :**

- Directrice de l'institut
- Equipe pédagogique IFSI-IFAS
- Intervenants extérieurs

**Durée de la formation : 1 jour**

**Date : 10 novembre 2022**

**Nombre de participants : 50 personnes maximum**

**Cout : 100 € / participant**



# ★ Les plaies chroniques : Stratégies thérapeutiques et soignantes au quotidien N° DPC 17082200001



## **Orientations prioritaires visées :**

- ❖ Infirmier
  - Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes

## **CONTEXTE :**

La prévalence des plaies chroniques avoisine 2 millions de personnes en France ; un chiffre en constante augmentation, le vieillissement de la population étant un facteur de risque majeur d'apparition et de chronicité. Ces plaies chroniques sont responsables d'une part d'une diminution de la qualité de vie des personnes du fait de leur retentissement douloureux et fonctionnel, de l'altération de l'image de soi (souffrance psychique), d'autre part d'une augmentation de la charge en soins et donc du coût de ceux-ci.

Ces constats s'imposent comme un véritable enjeu de santé publique et concernent l'ensemble des professionnels de santé.

Ainsi le rôle de l'infirmier est d'accompagner la prise en soins en favorisant la succession des différentes phases physiologiques de la cicatrisation et en évitant les facteurs endogènes et exogènes la retardant.

## **OBJECTIFS GLOBAUX :**

### **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Infirmier diplômé d'Etat

- Comprendre l'importance de problème de santé publique
- Connaître les différentes plaies, reconnaître leurs caractéristiques et leur étiologie
- Connaître la physiopathologie des plaies chroniques
- Connaître les familles de pansement basées sur les données récentes de la science afin de proposer une thérapeutique adaptée à chaque patient
- Connaître les principaux protocoles thérapeutiques pour la prise en charge des plaies chroniques
- Améliorer les pratiques professionnelles afin d'optimiser la prise en charge des plaies chroniques
- Anticiper et reconnaître la douleur induite par les soins
- Améliorer la collaboration entre professionnels médicaux et paramédicaux

## **CONTENU**

La formation est basée sur :

- Une pédagogie active et participative favorisant les échanges entre les participants à partir de leurs expériences
- Alternance d'apport théorique et de situations concrètes

Les supports pédagogiques :

- Vidéo, photographies, iconographie...
- Ateliers : matériel, détersion mécanique

## **INTERVENANTS :**

- Cadre de santé formateur – IFSI de TULLE - Diplôme Universitaire Plaies et Cicatrisations
- Infirmière Libérale – Diplôme universitaire Plaies et Cicatrisations
- Médecin
- Diététicienne

**Durée de la formation : 2 jours**

**Dates : 2 et 3 juin 2022**

**Nombre de participants : 15  
personnes maximum par session**

**Cout : 280 € par participant**

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation

# ◆ Prévenir, dépister, déclarer les erreurs médicamenteuses N° DPC 17082200003



## **Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)**

- ❖ Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
  - Innover pour le bon usage du médicament
    - Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse

## **CONTEXTE :**

La prise en charge médicamenteuse au sein d'un établissement de santé est un processus combinant des étapes pluridisciplinaires et interdépendantes visant un objectif commun : l'utilisation sécurisée, appropriée et efficiente du médicament chez le patient.

Ces étapes constituent le circuit du médicament : prescription, préparation, dispensation, approvisionnement, transport, détention et stockage, administration, information du patient et surveillance du traitement.

La prise en charge médicamenteuse est une priorité pour la Haute Autorité en Santé (HAS), notamment à travers la certification des établissements de santé ; en effet, les phases de prescription, dispensation et d'administration sont parmi les critères.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), les établissements doivent mettre en œuvre et renforcer les démarches d'amélioration de la sécurité des soins au patient en gérant les risques liés à leurs activités et en mettant en œuvre des actions.

Ainsi la sécurisation du médicament est un objectif prioritaire.

De plus il semblerait que les erreurs médicamenteuses soient sous estimées compte tenu qu'elles ne font pas ou très peu l'objet de déclarations d'évènements.

## **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Infirmier diplômé d'Etat
- Préparateur en pharmacie

## **OBJECTIFS :**

- Diminuer le risque d'erreurs médicamenteuses
- Eviter que l'erreur médicamenteuse ne se reproduise
- Garantir la bonne administration du médicament selon le fil conducteur :
  - « Le Bon médicament, à la Bonne dose, par la Bonne voie d'administration, au Bon moment et au Bon patient »
- Améliorer les connaissances et les pratiques au quotidien
- Identifier la responsabilité infirmière dans les différentes interfaces du circuit du médicament
- Sensibiliser les participants à la déclaration des erreurs médicamenteuses

## **CONTENU :**

- Débriefing et apports de connaissances,
- Circuit du médicament, bon usage, (règle des 5B)
- Identitovigilance, confidentialité, hygiène
- Identification des risques, des causes possibles
- Déclaration d'évènements indésirables

Pédagogie active : **Atelier « chambre des erreurs » reconstitution d'une chambre de patients et d'une salle de soins avec « des écarts » et des risques potentiels que les professionnels auront à dépister.**

- Analyse de la pratique
- Apports théoriques
- Evaluation des acquis

## **INTERVENANTS :**

- Cadre formateur de l'IFSI
- Pharmacienne
- Technicienne Qualité

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation

**Durée de la formation : 1 jour**

**Dates : 19 mai 2022**

**Nombre de participants : 12 personnes maximum par session soit 1600 €**

**Cout : 1600 € par session**



## ◆ Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être : ASH dans les soins



### **Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)**

- ❖ Promouvoir la formation tout au long de la vie et valoriser les compétences acquises lors de l'exercice professionnel
- ❖ Sécurisation des interventions
- ❖ Contribuer à l'attractivité vers les métiers de l'aide-soignant(e) et du Grand Age

### **CONTEXTE :**

Le rapport Libault et le plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand Age de 2019, mettent en évidence le manque d'attractivité des métiers du soin et particulièrement sur les métiers du grand Age.

Le recrutement de personnes non qualifiées pour la prise en charge des personnes soignées dans les structures accueillant des publics fragiles présente une prise de risque pour les recruteurs. Néanmoins, cela peut être aussi une stratégie gagnante par l'identification de profils d'agents présentant de réelles capacités d'évolution professionnelle.

L'opportunité de proposer à ces publics, des actions de formation continue peut déclencher une certaine réassurance sur leur propre capacité et une réelle motivation à s'orienter vers une formation qualifiante.

### **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Agents des services hospitaliers qualifiés en établissement sanitaire et structures du médico-social

### **OBJECTIFS :**

- Apporter les connaissances indispensables pour comprendre et participer aux soins de confort et de bien-être des personnes soignées,
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées sous la supervision de l'AS et la responsabilité du cadre de proximité,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

### **CONTENU :**

- Formation en présentiel
- Ethique, responsabilité et règles professionnelles
- Généralités sur la pratique soignante
- Identifier les besoins de la personne soignée
- Connaissances
  - sur les publics vulnérables : la personne âgée
  - sur les risques pour la personne soignée et pour le professionnel
- Méthodes pédagogiques diverses : en groupe, simulation, jeux, quizz, bilans de retours d'expériences, livret de formation...

### **INTERVENANTS :**

- Formateurs IFAS, IFSI
- Médecins
- AS diplômés et expérimentés
- Autres

### **EVALUATION DE LA FORMATION**

- questionnaire de pré formation
- questionnaire de satisfaction post formation

**Durée de la formation : 3 jours**

**Dates : 16 et 17 mars 2022 et 25 mai 2022**

**Nombre de participants : 12 personnes maximum**

**Cout : 300€ par participant**



**Pôle Formation continue**  
**FICHE D'INSCRIPTION**

Mail : ifsi@ch-tulle.fr

Courrier : IFSI - 18 rue du 9 juin 1944 - BP 117 - 19000 TULLE

Formation choisie

Intitulé de la formation : .....

Date(s) souhaitée(s) : .....

Vos Coordonnées

Mme, M. : ..... Nom de naissance : .....

Né(e) le : ..... N° ADELI : .....

*(si formation tutorat infirmier, joindre la copie de votre diplôme d'état)*

N° Tel fixe : ..... N° Tél Portable : .....

Adresse personnelle : .....

- Statut :
- Fonctionnaire titulaire
  - Fonctionnaire stagiaire
  - Contractuel fonction publique
  - Autre (préciser) .....

Etablissement d'exercice et service : .....

Adresse de l'établissement .....

.....

.....

**Conditions de prise en charge des frais de formation :**

Je m'engage à régler moi-même le montant de la formation sur présentation d'une facture

Je demande une prise en charge de la formation à l'organisme ou à l'entreprise désignée ci-dessous (destinataire de la convention de formation) :

NOM : .....

ADRESSE : .....

Code postal - Ville : .....

PERSONNE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION : .....

**Pour toute information complémentaire appeler le secrétariat de l'Institut : 05.87.49.33.31**